



**FAQ – Agriculture  
régénérative et  
santé des sols (FRI)**

## **1 Qu'est-ce que la prestation « Agriculture régénérative » proposée par la FRI ?**

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé destiné aux exploitations agricoles souhaitant améliorer durablement la santé de leurs sols.

La prestation permet d'expérimenter des pratiques d'agriculture régénérative, d'identifier les solutions adaptées à chaque exploitation et d'être accompagné par des spécialistes de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI).

---

## **2 Qu'est-ce que l'agriculture régénérative ?**

L'agriculture régénérative est une approche qui vise à restaurer et renforcer la santé des sols tout en maintenant la rentabilité de l'exploitation.

Elle repose principalement sur trois principes :

- réduire le travail du sol ;
- maintenir une couverture végétale aussi permanente que possible ;
- favoriser les apports de matière organique.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement naturel des sols afin de renforcer leur fertilité et leur résilience face aux aléas climatiques.

---

## **3 Pourquoi la santé des sols est-elle importante ?**

Le sol constitue la base de la production agricole.

Un sol en bonne santé permet notamment :

- une meilleure infiltration et rétention de l'eau ;
  - une meilleure résistance aux aléas climatiques (sécheresses et excès d'eau) ;
  - une augmentation de l'activité biologique ;
  - une réduction des risques d'érosion ;
  - une meilleure disponibilité des éléments nutritifs pour les cultures.
- 

## **4 À qui s'adresse cette prestation ?**

La prestation s'adresse aux exploitations agricoles situées dans le Jura et le Jura bernois souhaitant découvrir, tester ou développer des pratiques d'agriculture régénérative.

---

## **5 Dois-je modifier immédiatement l'ensemble de mon système de production ?**

Non.

L'objectif de la démarche est d'avancer progressivement et de tester des pratiques adaptées à la réalité de l'exploitation.

Les changements sont définis avec le conseiller FRI et peuvent être mis en œuvre sur une parcelle ou une surface limitée dans un premier temps.

---

## 6 Quels sont les objectifs de l'accompagnement ?

L'accompagnement vise notamment à :

- expérimenter les principes de l'agriculture régénérative ;
  - observer les effets sur les sols et les cultures ;
  - identifier les freins techniques éventuels ;
  - trouver des solutions adaptées au contexte de l'exploitation ;
  - gagner en autonomie dans la mise en œuvre de ces pratiques.
- 

## 7 Comment se déroule la prestation ?

L'accompagnement comprend généralement trois rendez-vous de conseil durant l'année :

### 1. Diagnostic initial

Analyse de la situation de départ :

- structure du sol ;
- matière organique ;
- activité biologique ;
- rotations ;
- matériel disponible ;
- contraintes et opportunités de l'exploitation.

### 2. Planification

Élaboration d'un plan d'action personnalisé comprenant notamment :

- le choix des parcelles ;
- les cultures et rotations ;
- les couverts végétaux ;
- les techniques culturales envisagées.

### 3. Accompagnement technique

Suivi personnalisé avec conseils pratiques et ajustements selon les observations réalisées sur le terrain.

---

## 8 Des analyses de sols sont-elles réalisées ?

Le diagnostic comprend une évaluation de la santé des sols.

Selon les besoins de l'exploitation, le conseiller pourra recommander des observations ou analyses complémentaires permettant d'affiner les recommandations techniques.

---

## **9 Quels types de pratiques peuvent être recommandés ?**

Selon les objectifs de l'exploitation, les recommandations peuvent concerner :

- la réduction du travail du sol ;
  - l'implantation de couverts végétaux ;
  - l'amélioration des rotations ;
  - les apports de matière organique ;
  - la gestion des adventices ;
  - l'adaptation du matériel agricole ;
  - la préservation de la biodiversité des sols.
- 

## **10 Quels sont les bénéfices attendus pour l'exploitation ?**

Les bénéfices peuvent notamment être :

- une amélioration de la structure du sol ;
  - une meilleure résilience face aux épisodes de sécheresse ou de fortes pluies ;
  - une diminution progressive de certains coûts de production ;
  - une meilleure valorisation de la matière organique ;
  - une amélioration de la fertilité à long terme ;
  - une contribution à la préservation des ressources naturelles.
- 

## **11 La prestation garantit-elle des résultats immédiats ?**

Non. L'amélioration de la santé des sols est une démarche progressive qui s'inscrit dans la durée. Les résultats observés peuvent varier selon les conditions pédoclimatiques, les rotations, les pratiques mises en œuvre et l'historique de l'exploitation.

---

## **12 Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?**

- Vos sols montrent des signes de fatigue : tassement, érosion, perte de matière organique, mauvaise rétention d'eau, etc. Ils sont dégradés ou peu résilients.
  - Vous rencontrez des difficultés dans vos champs face aux aléas climatiques (sécheresses répétées et/ou d'excès d'eau).
  - Vous souhaitez réaliser une transition vers des pratiques plus durables.
  - Vous avez envie de tester des méthodes innovantes tout en étant accompagné.
- 

## **13 Qui réalise l'accompagnement ?**

L'accompagnement est assuré par les spécialistes de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), actifs depuis de nombreuses années dans le conseil agricole et la préservation des ressources naturelles.

---

---

## 14 Quel est le coût de la prestation ?

Le coût de la prestation est de :

**CHF 1'000.– par année**

Grâce au soutien de la BCJ :

- participation de l'exploitant: **CHF 100.–**
- soutien BCJ: **CHF 900.–**

---

## 15 Quelles sont les conditions pour bénéficier du soutien financier BCJ ?

Pour bénéficier du soutien BCJ, l'exploitant doit :

- être client de la BCJ ;
- réaliser la prestation auprès de la Fondation Rurale Interjurassienne ;
- respecter les conditions d'octroi en vigueur.

---

## 16 Comment le soutien BCJ est-il versé ?

Le soutien est accordé après :

- confirmation par la FRI de la réalisation de la prestation ;
- vérification des conditions d'éligibilité par la BCJ.

---

## 17 Le soutien financier de la BCJ est-il garanti ?

Non. Le soutien est accordé dans la limite du budget annuel disponible.

Les demandes sont traitées selon leur ordre d'arrivée et sous réserve des fonds disponibles.

---

## 18 Comment s'inscrire ?

Les exploitants intéressés peuvent contacter directement :

Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)

Amélie Fiétier – Ingénieure agronome

[amelie.fietier@frij.ch](mailto:amelie.fietier@frij.ch)

032 545 56 32

---